



PROCES-VERBAL BUREAU DU CONSEIL FEDERAL

Réunion du : Jeudi 16 juin 2011

à : 15h00

Présidence : M. Fernand DUCHAUSSOY

Présents : MM. Christian TEINTURIER, Jacques LEGER, Bernard BARBET, Noël LE GRAET Gervais MARTEL, Bernard DESUMER

Excusé : M. Frédéric THIRIEZ

Assistent à la séance : MM. Alain RESPLANDY-BERNARD, Jean LAPEYRE

Absent : M. Jean-Pierre HUGUES

I. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Demande de subvention

La Fédération a reçu une demande de soutien de la part des amis de David Sommeil, joueur accidenté plongé dans un coma prolongé. Le Bureau du Conseil Fédéral donne son accord pour attribuer à l'association la somme de 5.000€.

Billetterie Coupe de France

Le Bureau du Conseil Fédéral prend acte du bilan la billetterie de la finale de la Coupe de France présenté par la DRCI ; la recette nette est en augmentation à 3 M€.

II. ASSEMBLEE DU 18 JUIN 2011

Jean LAPEYRE présente les modalités d'organisation de l'Assemblée fédérale du 18 juin. La partie électorale de l'Assemblée sera présidée par le doyen du Conseil fédéral. Il est proposé de soumettre à l'approbation du conseil fédéral le principe selon lequel aucune interruption, ni prise de parole n'aura lieu entre les deux tours en cas de second tour. Par ailleurs, le Bureau décide de maintenir le principe de votes séparés pour chacun des candidats à la Haute Autorité mais de ne publier les résultats d'ensemble qu'en une seule fois après le dernier vote.

III. EURO 2016

Les projets de Saint-Etienne et Toulouse feront l'objet d'une brève présentation lors du Conseil fédéral du 17 juin. Toutefois, le Président informe le bureau que le Comité Exécutif de l'UEFA doit examiner une possible augmentation du nombre de stades accueillant des matches lors de l'EURO 2016. La décision doit être prise et communiquée dans la journée.

IV. QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Christian TEINTURIER présente les dernières actions qu'il a menées au titre de la présidence du Comité Exécutif du CTNFS :

- ✦ le 10 juin a été organisé une réunion à la sous-préfecture de Rambouillet qui a permis d'échanger avec les différents services de l'Etat sur la construction du nouveau bâtiment : le délai d'obtention d'un permis de construire est estimé de 15 à 18 mois ; il appartiendra au nouveau comité exécutif de statuer sur l'opportunité de cet investissement ;
- ✦ il a été décidé de ne pas donner suite à la demande de révision financière formulée par notre sous-traitant Sodexo.

Le Président,
Fernand DUCHAUSSOY